

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



COMMUNIQUÉ AUX FAMILLES - Heather

30 juin 2021

Assouplissement des mesures en place (palier vert)

Tel qu'annoncé par le gouvernement, tous les établissements du Groupe Santé Arbec sont désormais en palier vert modifié depuis le 28 juin. Voici donc les mesures applicables, assouplissements et certaines réponses à vos questions.

Mesures de prévention à respecter en tout temps

- **Distanciation** : Une distance minimale de deux mètres doit être maintenue en tout temps sauf lors de la prestation de soins (hygiène, alimentation, etc.).
- **Hygiène des mains** : Pratiquez l'hygiène des mains, entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants, etc.
- **Port du masque** : Un masque de procédure doit être porté en tout temps à l'intérieur du milieu de vie et les directives locales doivent être respectées. Le port du masque doit être maintenu lors de l'utilisation du téléphone cellulaire.
- **Hygiène respiratoire** : Pratiquez l'hygiène respiratoire lorsque vous toussiez ou éternuez.

Consignes à respecter lors de votre arrivée à l'établissement

- Pratiquer l'hygiène des mains,
- Procéder au changement de masque et
- Compléter le registre.

Personnes proches aidantes et visiteurs

À l'intérieur du milieu de vie (chambre du résident) :

- ❖ Maximum 2 personnes à fois sont autorisées à la chambre, en respectant la capacité d'accueil de la chambre afin de maintenir une distanciation de 2 mètres.
- ❖ Les mesures de préventions des infections doivent être respectées en tout temps (distanciation physique, hygiène des mains, ÉPI et hygiène respiratoire).
- ❖ Il est interdit pour les proches aidants et les visiteurs de manger à la chambre avec leur proche.

À l'intérieur du milieu de vie (salon et salle à manger) :

- ❖ Respectez le nombre de personnes maximal pouvant avoir accès en même temps à l'espace commun, afin de s'assurer du respect de la distanciation physique de 2 mètres.

Terrain extérieur du milieu de vie (cour arrière) :

- ❖ Maximum 9 personnes en même temps avec le résident.
- ❖ La prise de rendez-vous est fortement recommandée afin d'éviter les attroupements et nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Les plages seront disponibles de 13 h à 16 h et de 18 h à 21 h. Pour ce faire, nous vous invitons à communiquer avec la réception sur les heures d'ouverture, entre 8 h 00 et 12 h ainsi que 13 h à 16 h du lundi au vendredi.
- ❖ Un registre d'accès devra être complété à l'arrivée et à la sortie de la cour.
- ❖ Nous demandons votre collaboration afin de respecter le ratio maximum de personnes autorisées à la cour. Le ratio sera affiché à la porte d'accès de la cour.
- ❖ Nous vous invitons à utiliser le matériel de désinfection mis à votre disposition à l'entrée de la cour.
- ❖ Les proches aidants doivent respecter en tout temps les mesures de prévention des infections recommandées (port du masque si à moins de 2 mètres du résident, hygiène des mains et hygiène respiratoire).

Activité repas :

- ❖ Autorisé à l'extérieur du milieu de vie ainsi que dans la salle familiale.
- ❖ Hygiène des mains obligatoire avant et après l'activité repas.
- ❖ Nettoyage de l'espace repas avant et après l'activité repas.

Sorties

- ❖ Toute sortie de plus de 24 heures entraînera une surveillance accrue pour un résident ayant été potentiellement exposé.
- ❖ Toute sortie extérieure **peut être refusée** si une période d'isolement est en cours pour le résident, ou encore en raison de son état de santé.

Votre collaboration est importante

Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension. Continuez de surveiller les messages qui seront transmis par courriel, sur notre site Web et notre page Facebook.

Au plaisir de vous revoir dans nos établissements, tout en étant prudents!